

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Dynamiques associatives territoriales, représentations sociales de l'environnement et insularité : une analyse de l'action collective en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine

Territorial Associative Dynamics, Social Representations of the Environment and Insularity: An Analysis of Collective Action in Corsica and the Îles-de-la-Madeleine

Claire Graziani-Taugeron et René Audet

Volume 14, numéro 2, mai 2019

Sur le thème : Nature et action

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1062511ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1062511ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Graziani-Taugeron, C. & Audet, R. (2019). Dynamiques associatives territoriales, représentations sociales de l'environnement et insularité : une analyse de l'action collective en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 14(2), 231–267. <https://doi.org/10.7202/1062511ar>

Résumé de l'article

Les associations de protection de l'environnement sont les interlocutrices privilégiées des pouvoirs publics dans les phases de concertation et de planification des projets d'intervention dans l'environnement. Elles sont alors vectrices de certaines représentations sociales de l'environnement et tentent d'inscrire celles-ci dans les dispositifs publics. Cherchant à comprendre quelles sont les représentations de l'environnement mobilisées dans les discours et les actions de protection de l'environnement en milieu insulaire (en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine), nous démontrons qu'il existe des « déterminants territoriaux » à l'engagement en faveur de l'environnement car les représentations traditionnelles, symboliques et identitaires du territoire sont souvent fortement ancrées dans les dynamiques associatives. C'est pourquoi nous proposons la notion de dynamiques associatives territoriales qui lie les institutions de gouvernance, les représentations sociales de l'environnement et les enjeux de l'action collective environnementale. Ce triptyque conceptuel permet de comprendre comment l'action collective s'inscrit dans le territoire et comment la nature à « défendre » s'inscrit dans l'action.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2019

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Dynamiques associatives territoriales, représentations sociales de l'environnement et insularité : une analyse de l'action collective en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine

CLAIRE GRAZIANI-TAUGERON

Université de Corse (UMR 6240 LISA)

Université du Québec, Montréal

RENÉ AUDET

Université du Québec, Montréal

1. Introduction

Depuis la fin des années 1970 une importante mobilisation associative et citoyenne pour la protection de l'environnement s'observe en Corse. Largement couverte par les médias locaux et nationaux, cette mobilisation collective a été relayée à travers le tissu social insulaire par des manifestations, des journées d'information ou des conférences organisées par les associations de protection de l'environnement. Les revendications portées par les militants s'éloignent de la seule conservation de la nature pour englober des revendications sociales, économiques et patrimoniales. Aux Îles-de-la-Madeleine, région québécoise archipélagique située au milieu du Golfe du Saint Laurent, les questions de protection de l'environnement suscitent aussi l'engagement citoyen et associatif. Les problématiques liées aux changements

climatiques (érosion, montée des eaux, tempêtes) mais aussi à l'utilisation du territoire ou à son aménagement sont prégnantes et les associations s'en saisissent afin de les amener devant les organes décisionnaires. Si cette recherche ne s'appuie pas sur une démarche comparative mise en place par son approche méthodologique, elle développe néanmoins l'intérêt scientifique de croiser les regards de situations différentes mais comparables¹. Par ailleurs, les spécificités territoriales, ici le caractère insulaire, semblent avoir une influence sur l'argumentaire d'engagement, puisque l'existence d'une « spécificité insulaire » est mise en avant² en ce qui concerne les questions énergétiques, d'utilisation des ressources, d'aménagement du territoire, etc. Les mobilisations environnementales en milieu insulaire sont importantes et anciennes³, et leur étude permet de montrer comment l'engagement

¹ Au sens administratif la Corse est une région française et les Îles-de-la-Madeleine une région québécoise dont les structures décentralisées de gouvernance, respectivement la Collectivité de Corse et la Communauté Maritime, ont en charge l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, l'entretien des infrastructures routières et sanitaires entre autres, dont dépendent plusieurs problématiques environnementales.

² Voir par exemple la « clause d'insularité » défendue devant le Conseil de l'Union Européenne par le président de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) pour l'obtention de « la prise en compte de l'insularité dans les politiques publiques européennes, notamment à travers la notion de discontinuité géographique » (Gilles Simeoni, « Les îles de Méditerranée défendent d'une même voix la clause d'insularité à Bruxelles », *Corse Net Info*, 2019, <https://www.corsenetinfos.corsica/>, site consulté le 10 février 2019). Mais aussi le statut particulier conféré aux Îles-de-la-Madeleine par le Gouvernement du Québec en juin 2016 qui permet l'obtention d'un soutien financier plus important prenant en compte les contraintes structurelles du territoire insulaire.

³ Évènement fondateur de la prise de conscience environnementale en Corse, l'affaire des « boues rouges » en 1972 (la compagnie italienne Montedison rejette au large du Cap Corse des déchets polluants) fait naître une large protestation en Corse et sur le continent avec des comités « anti boues-rouges ». L'ampleur de la mobilisation est telle que l'affaire sera portée en justice et le préjudice subi par les pêcheurs corses reconnu; c'est le premier grand procès écologique européen, en 1974. C'est le naufrage de l'Irving Whale, en 1970, au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine qui amène la prise de conscience environnementale sur l'archipel où les risques de pollution ne sont toujours pas totalement maîtrisés puisque l'épave a été renflouée en 1996 et que l'érosion fait émerger dans les dunes des sacs contenant du mazout qui avaient été enfouis. C'est une des préoccupations des citoyens

dans l'action collective, et ses modalités, se construisent par des représentations sociales du territoire et de la nature ancrées dans les spécificités territoriales, ici liées à l'insularité. Cet article montre comment les représentations de la nature et du territoire se traduisent par des enjeux de gestion, de démocratie et de justice qui donnent leur forme spécifique aux mobilisations environnementales insulaires.

Étudier les mobilisations associatives de protection de l'environnement en contexte insulaire permet de développer une approche sociologique de « l'environnement de proximité » et de révéler les interactions d'une société avec l'environnement et d'en dévoiler les conceptions de la nature. En Corse, le tissu associatif est dense pour un territoire relativement restreint : l'Observatoire du Développement Durable de la Corse recense une cinquantaine associations sur son site⁴. Les membres des bureaux de 11 associations différentes ont participé à l'étude. Ces associations disposent toutes d'un agrément ministériel de protection de l'environnement. Aux Îles-de-la-Madeleine, cinq structures associatives différentes ont répondu à nos sollicitations. Des entretiens semi-dirigés ont donc été conduits avec des membres d'associations de protection de l'environnement, mais aussi des acteurs engagés dans les dispositifs de gouvernance locaux en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine entre juin 2015 et mars 2016; 30 personnes ont été rencontrées au cours de 27 entretiens (dont 22 associatifs et huit institutionnels; 15 personnes sur chaque territoire⁵). Une première étape de codification des verbatims d'entretiens sur le logiciel Atlas.ti a permis de regrouper des éléments observés (unités de

madelinots qui mènera à la création d'associations de protection de l'environnement.

⁴ Observatoire du Développement Durable de Corse, *Annuaire des acteurs, associations*, <http://www.oddc.fr/>, site consulté le 10 février 2019.

⁵ L'accord de confidentialité supervisé par le comité d'éthique de l'UQAM (CÉRPÉ-3) garantit l'anonymat aux différents répondants, c'est la raison pour laquelle les informations contextuelles des associations rencontrées pour cette étude (nombre d'adhérents, date de création, objectifs spécifiques) ne seront pas dévoilées; cependant nous essaierons au mieux de remettre en contexte les éléments d'action collective analysés pour faciliter la lecture.

sens) sous différentes dénominations porteuses de sens (codes⁶). L'étape suivante a consisté à rassembler les codes au sein de trois catégories d'analyse qui correspondent aux thèmes abordés lors des entretiens : « gouvernance environnementale », « territoire insulaire » et « dynamique associative ». Il s'agissait d'interroger les acteurs sur leur vision de l'environnement, le fonctionnement et les stratégies d'action des associations, les enjeux et problématiques environnementaux qui les préoccupent et les modes de gestion du territoire et des ressources ainsi que les rapports aux institutions et à la sphère politique. Ainsi, l'objectif de cet article est de montrer l'intérêt de la prise en compte des représentations sociales de l'environnement, à travers différents éléments culturels, identitaires, patrimoniaux associés au territoire, pour l'analyse de l'action collective. De cette façon, les dynamiques d'action collective, portées par les associations de protection de l'environnement, seront appréhendées par la place qu'elles occupent dans la gouvernance environnementale des deux territoires.

Dans un premier temps le concept de dynamique associative territoriale sera présenté. Il a été élaboré dans l'interaction de trois paramètres : le rapport des associations aux institutions de gouvernance locale, les enjeux de l'action collective en environnement et les représentations sociales de l'environnement. L'ancrage territorial de ces trois éléments (enjeux de l'action collective, dispositifs de gouvernance et représentations sociales) permet de penser l'action collective dans son contexte spatial et ainsi de mieux saisir les enjeux environnementaux pris dans leurs contextes bio-géographiques. Dans un second temps la présentation des spécificités des terrains d'enquête permettra d'exposer les rapports que les acteurs associatifs entretiennent avec les dispositifs institutionnels de gouvernance locale et en quoi le degré d'institutionnalisation des associations influence leurs modes d'action. Ensuite, un lien entre différents enjeux de l'action collective et

⁶ Pour cette recherche, fondée sur un travail de thèse, 212 codes ont été créés pour identifier des segments d'entretien découpés selon une unité logique ou argumentative (unités de sens) et ils peuvent être identifiés comme « codes thèmes » (issus des thématiques de la recherche) ou comme « code émergent » (qui correspondent directement à l'unité de sens).

le type de représentation de l'environnement que portent les acteurs sera établi. Enfin, s'appuyant sur ces dynamiques associatives territoriales corses et madelinienes, une typologie des représentations sociales de l'environnement sera proposée.

2. Dynamiques associatives territoriales

L'observation des phénomènes de mobilisation en faveur de l'environnement en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine fait apparaître des liens entre action collective et représentations de la nature. Depuis les années 1990, de nombreux projets d'aménagement et de politiques publiques dans ces territoires insulaires se sont heurtés à une mobilisation citoyenne forte qui s'est inscrite dans un mouvement général de prise de conscience environnementale et de volonté d'intégration aux processus décisionnels⁷, mais est restée éloignée du cadre de l'écologie politique. Constatant par exemple l'absence de partis verts en Corse et la reprise des revendications de protection de l'environnement par les acteurs nationalistes⁸, mais aussi la médiatisation et judiciarisation de certains conflits pour la protection de l'environnement portés par les acteurs associatifs⁹, a émergé une interrogation sur les spécificités des dynamiques associatives environnementales en contexte insulaire. Ce qui a mené à s'interroger sur la nature des représentations de l'environnement mobilisées dans l'action collective en milieu insulaire.

⁷ Nathalie Blanc *et al.*, « Mobilisations environnementales et dynamiques des territoires : le cas de Plaine Commune, communauté d'agglomération d'Île-de-France », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 17, n° 2, 2017, <https://journals.openedition.org/vertigo/18580>.

⁸ Hélène Constanty, *Razzia sur la Corse. Des plasticages à la folie spéculative*, Paris, Fayard, coll. « Documents », 2012; Marianne Lefevre, « Écologie et géopolitique en Corse », *Hérodote*, vol. 1, n° 100, 2001, p. 32-54; Joseph Martinetti, « Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté », *Hérodote*, n° 127, 2007, p. 29-46.

⁹ Notamment des cas de constructions de villas sur le littoral, dans des sites aux qualités environnementales exceptionnelles, qui sont déclarées illégales par le tribunal administratif.

L'insularité comme spécificité territoriale

L'engagement pour la protection de l'environnement dans les îles se fixe sur différents objets tels que le littoral, les zones humides, la conservation d'espèce. Or, derrière la réalité objective de ces paramètres écologiques, des visions construites de l'espace, des problèmes et des solutions se constituent dans et par l'action à travers une situation spatiale particulière qu'est l'insularité. L'insularité peut être quantifiée selon certaines variables comme la taille de l'île et sa population, mais elle est aussi conçue comme « la relation dynamique qui s'est construite entre un espace insulaire et la société qui y vit¹⁰ ». Le lien entre la construction identitaire et territoire passe notamment, selon Nathalie Bernardie-Tahir, par un sentiment d'altérité. L'habitant de l'île n'est pas d'ailleurs, il est entouré d'une mer qui renforce ce sentiment, et on pourra dire que : « Le territoire, quand il est mobilisé, participe dans une large mesure de la légitimation identitaire. [...] quel autre espace mieux que celui de l'île, clairement circonscrit et surtout visiblement séparé des autres configurations spatiales, peut donner de façon aussi indiscutable, corps et matérialité à l'idéalité identitaire? ¹¹ ». L'île est perçue comme une entité et les représentations associées au microcosme insulaire engendrent « par [leurs] contraintes, un type de société ayant, sinon un fonctionnement complètement original, du moins des inflexions particulières¹² ». L'île, territoire particulier, aux caractéristiques environnementales riches et spécifiques, permet à la fois de décomposer les sous-systèmes sociaux, culturels, environnementaux et de comprendre leurs interactions en tant que totalité formant la réalité plurielle et unifiée de l'identité

¹⁰ Philippe Pelletier, *La Japonésie. Géopolitique et géographie historique de la surinsularité au Japon*, Paris, CNRS, coll. « Espaces et milieux », 1997. Définition reprise par Louis Brigand dans « Insularité », *Hypergeo*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article322>.

¹¹ Nathalie Bernardie-Tahir, *L'usage de l'île*, Paris, Pétra, coll. « Des îles », 2011, p. 426.

¹² Anne Meistersheim, *Figures de l'île*, Ajaccio, DCL éditions, 2001, p. 15.

insulaire¹³. Cependant, mesurer l'influence du territoire, d'une variable d'isolement ou d'enclavement sur le type de lien social, par exemple, ne va pas forcément de soi. Pour comprendre l'influence que peut avoir un territoire particulier, insulaire pour les cas qui nous intéressent, sur la volonté d'engagement dans l'action collective pour la protection de l'environnement, les représentations sociales sont apparues comme une façon adéquate de cerner les motifs d'engagement ainsi que l'influence du contexte institutionnel et sociopolitique insulaire.

Représentations de l'environnement et action collective

Afin de cerner différentes représentations sociales de l'environnement et de déterminer si elles ont un impact sur les modalités d'engagement, nous proposons le concept de dynamique associative territoriale qui s'appuie sur les types d'interactions des associations avec les institutions locales de gouvernance, les représentations sociales de l'environnement et les enjeux de l'action collective tels qu'ils ont émergé lors des entretiens. Ce triptyque conceptuel permet de comprendre comment l'action collective s'inscrit dans le territoire et comment les représentations de l'environnement s'inscrivent dans l'action. S'il existe des liens entre les éléments culturels nés de particularités territoriales et l'engagement en faveur de la protection de l'environnement, ils doivent être cernés à la fois par l'influence des structures institutionnelles de gouvernance locale et par le processus de construction identitaire qui se crée dans l'action collective et dans lequel les acteurs expriment leurs référents culturels, normatifs et symboliques¹⁴. Le rapport des associations aux dispositifs institutionnels de gouvernance a notamment été analysé sur des comptes rendus des phases

¹³ Voir : Nathalie Bernardie-Tahir, *op. cit.*; Anne Meistersheim, *ibid.*; Françoise Péron, « Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant) », *Annales de géographie* n° 644, 2005, p. 422-436; François Taglioni, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de géographie*, n° 652, 2006, p. 664-687.

¹⁴ Alberto Melucci, « The Process of Collective Identity », dans Hank Johnston et Bert Klandermans (dir.), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, p. 41-63.

consultatives et participatives des décisions de politique publique, mais aussi sur des documents cadres d'aménagement du territoire et de politiques environnementales¹⁵.

Puisqu'« une des grandes originalités des politiques environnementales est d'avoir été portées par des revendications émanant d'organisations de la société civile¹⁶ », il est essentiel de comprendre les représentations de l'environnement véhiculées par la gouvernance environnementale et la façon dont sont construits les problèmes environnementaux qu'elle prend en charge. Ainsi, les associations de protection de l'environnement, alertées sur une problématique environnementale, mettent en œuvre des stratégies pour que les pouvoirs publics s'en saisissent, la transforment en problématique politique et la mettent à l'agenda. C'est le cas sur les deux terrains étudiés à travers des stratégies collaboratives et participatives qui passent notamment par la participation des associations aux tables de concertation. Ensuite, le second paramètre à considérer est celui des enjeux de l'action collective tels qu'ils peuvent être identifiés grâce aux représentations sociales des acteurs, puisque l'ordre symbolique et les valeurs culturelles sont des variables de l'action collective¹⁷. Le fait d'appartenir à un mouvement, d'entretenir des interactions avec d'autres membres d'un groupe partageant une même identité collective, permet aux acteurs de donner du sens à leurs actions. Il s'agit donc de s'interroger sur la construction des enjeux liés à l'action environnementale : comment se construisent les représentations de l'action collective en environnement et qu'en révèle le type d'engagement? Ces démarches amènent alors à

¹⁵ Le corpus comprenait notamment le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), adopté en avril 2015 par l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Corse (ancienne Collectivité de Corse) et, adoptés par la Communauté Maritime des Îles-de-la-Madeleine, le projet Horizon 2025, la Politique environnementale ou encore la Politique cadre de développement touristique.

¹⁶ Pierre Lascoumes, *Action publique et environnement*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2012, p. 52.

¹⁷ Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt, « Présentation du numéro : repenser les défis institutionnels de l'action collective », *Politique et Sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 3-25.

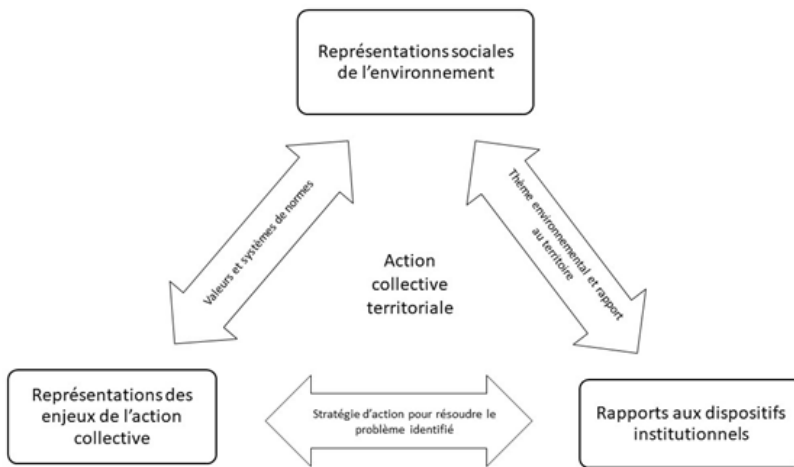
considérer la théorie des représentations sociales qui introduit le fait que les valeurs, les symboles et les systèmes de normes qui leur sont associés sont construits socialement, reproduits à travers les structures sociales, les institutions et les individus¹⁸. Alors les représentations sociales – et c'est important en ce qui concerne les enjeux environnementaux – sont situées dans le temps et dans l'espace. L'espace lui-même est symboliquement découpé et approprié selon les représentations du monde que partagent les individus et les collectifs, ce qui, en retour, influence les comportements individuels et collectifs. Comme l'explique Denise Jodelet : « Le passage par les représentations sociales permet d'expliquer comment la distribution des territoires et la manipulation des repères spatiaux peut, en inscrivant dans la matérialité des supports relationnels une symbolique qui traduit une vision collective, créer une régularité sociale¹⁹ ».

Dans le cadre de l'action collective pour la protection de l'environnement, les acteurs mobilisent dans leurs discours des caractéristiques du territoire afin d'appuyer leur argumentaire militant et, d'une certaine façon, les spécificités du territoire participent à construire leurs identités individuelle et collective. Nous entendons donc par « dynamique associative territoriale » la manière dont l'action collective se développe dans l'interaction des trois paramètres précédemment développés comme l'indique la figure 1 ci-dessous :

¹⁸ Serge Moscovici, « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 79-103.

¹⁹ Denise Jodelet et Nikos Kalampalikis, *Représentations sociales et mondes de vie*, Paris, Éditions des archives contemporaines, coll. « Psychologie du social », 2015, p. 157.

Figure 1 : Dynamique associative territoriale



Cherchant donc à identifier les dynamiques associatives territoriales spécifiques aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse, l'utilisation d'une méthodologie qualitative d'enquête et d'analyse était appropriée. L'analyse s'appuie sur les cooccurrences des codes au sein des catégories, ce qui permet de mettre en relation plusieurs éléments des discours des répondants et d'en analyser les thèmes associés. Cette approche quantitative de données qualitatives présente l'avantage de systématiser l'analyse des occurrences et cooccurrences thématiques dans les discours, ce qui la rend rigoureuse et efficace (peu de perte de données), mais qui risque d'occulter des éléments qui ne seraient pas statistiquement significatifs²⁰. Néanmoins, le traitement systématique des données d'entretien a mis en lumière une typologie des représentations sociales de l'environnement, appuyée sur la notion de dynamique associative territoriale, ce qui permet une analyse classificatoire de l'action collective en environnement. Afin de démontrer les applications empiriques de ce qui précède, les différents rapports

²⁰ Des thèmes qui, au début de la recherche, semblaient importants parce que très médiatisés ou largement diffusés dans le sens commun, comme le tourisme résidentiel sur les deux territoires par exemple, n'ont pas émergé statistiquement du traitement des verbatims, ce qui n'en fait pas moins une réalité pour les militants associatifs que nous avons analysée grâce à des cooccurrences en lien avec cette thématique et avec notre expérience des terrains.

aux dispositifs institutionnels seront présentés dans la section suivante pour exposer en quoi les processus d'institutionnalisation de l'action collective influencent les types d'engagements associatifs.

3. Engagement des associations environnementales insulaires dans la gouvernance locale

Sur les deux territoires étudiés nous avons pu constater différentes formes d'institutionnalisation de l'action collective environnementale : aux Îles-de-la-Madeleine, ce phénomène s'observe avec la multiplication des espaces institutionnalisés de concertation au sein desquels les associations de protection de l'environnement sont très présentes. En Corse, l'action associative a tendance à s'institutionnaliser de deux façons distinctes : d'une part, des démarches collaboratives entre les institutions et les associations sont mises en place en ce qui concerne des processus liés au développement durable, comme l'éducation à l'environnement par exemple, et, d'autre part, les associations plus militantes s'engagent dans des contentieux juridiques grâce à l'agrément ministériel dont elles disposent. Deux types distincts d'associations ayant très peu de liens entre elles ont pu être mis en lumière grâce à l'enquête de terrain. Le premier, présent sur les deux territoires insulaires, est celui des associations « participantes » parce qu'elles sont engagées dans des démarches de gouvernance participative et collaborent avec les institutions locales (mairies, Collectivité de Corse et Communauté Maritime) et nationales (parc naturel, réserves). Ces collaborations se concrétisent par des financements institutionnels, des subventions régulières ou pour des collaborations par projet. Ce type d'associations a généralement un ou plusieurs employés et s'engage dans des démarches d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec une vision marquée par le développement durable. Elles collaborent avec les institutions et les autres associations de leurs réseaux, leur expertise scientifique provient généralement d'un ou plusieurs membres salariés de l'association. Le second type, présent exclusivement sur le terrain corse, est celui des associations « militantes » parce qu'elles sont engagées dans des démarches d'oppositions fermes aux

pouvoirs publics et mettent en place des stratégies d'action conflictuelles comme l'organisation de manifestations, de pétitions ou d'action en justice. Elles ne reçoivent pas de subventions, elles ont plusieurs centaines d'adhérents, leurs militants sont bénévoles et elles revendiquent leur indépendance et leur légitimité à s'opposer aux décisions d'aménagement et aux politiques publiques. Elles entretiennent des collaborations avec d'autres associations membres de leurs réseaux et peuvent faire appel à des experts juridiques et scientifiques. Par ailleurs, elles collaborent avec les institutions lorsqu'elles siègent dans des conseils de gestion de réserve par exemple. Ces deux types d'associations ont peu de contacts entre elles, voire n'en ont pas, elles n'ont pas les mêmes objectifs et ne réalisent pas les mêmes missions, ce qui ne les met pas en concurrence. Elles ont néanmoins pour la plupart, en France, un agrément ministériel de protection de l'environnement donc une reconnaissance institutionnelle.

Les modes de participation des associations à la gouvernance environnementale des deux territoires sont nombreux, que ce soit par des démarches collaboratives avec les institutions pour l'éducation et la sensibilisation environnementale, en siégeant aux conseils de gestion d'espaces protégés ou encore en participant aux enquêtes et débats publics lors de projets d'aménagement. La volonté d'être associées aux démarches institutionnelles apparaît clairement aux Îles-de-la-Madeleine où l'action associative dans le domaine de l'environnement est particulièrement institutionnalisée, ce qui relève tant de stratégies d'action de la part des associations que d'une réelle volonté de participer à la gouvernance de l'environnement. En Corse la régulation institutionnelle des usages et pratiques du territoire est surtout orientée vers les questions d'aménagement et d'urbanisme. La stratégie militante privilégiée est celle de l'action juridique tandis que les associations participantes mettent en œuvre des programmes liés au développement durable en collaboration avec les institutions locales.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les processus de concertation et de démocratie participative en général – formalisés par différentes tables de concertation – se fondent sur l’hypothèse que chacun pèse un poids égal au sein du rapport de force. Or, il a été démontré²¹ que des enjeux de pouvoir et des rapports de force inégaux sont au cœur de ces dispositifs. En outre, les prérequis techniques et discursifs sont tels qu’ils constituent dès la composition de la table de concertation une forme de sélection des acteurs les plus conformes au processus institutionnel. Cet aspect est particulièrement saillant concernant les membres « citoyens » des tables de concertation qui sont censés représenter la société civile du fait de leur non-affiliation à un organisme associatif ou institutionnel. Néanmoins, nous avons pu constater que les mêmes représentants citoyens siégeaient à plusieurs tables et, pour ceux que nous avons rencontrés, qu’ils avaient des connaissances institutionnelles et environnementales pointues grâce à leurs expériences individuelles. Le même phénomène s’observe en Corse avec les associations participantes. En revanche, les associations militantes dénoncent ce qu’elles considèrent comme une « simulation de démocratie » dans laquelle elles ne seraient qu’une caution pour permettre aux institutions d’établir des politiques sans considérer réellement les problématiques environnementales et les revendications défendues par les associations. Ce reproche a précédemment été relevé par les chercheurs travaillant sur la participation des associations à la démocratie de proximité :

Les dysfonctionnements repérés dans les arènes participatives sont interprétés comme autant de freins délibérément mis à l’expression des participants. L’information n’est pas seulement insuffisante ou inaccessible,

²¹ Voir : Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 90, 2001, p. 148-155; Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, n° 30, 2008, p. 131-147; Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001; Yves Sintomer et Jérémie Gauthier, « Les types purs de la domination légitime : forces et limites d’une trilogie », *Sociologie*, vol. 5, n° 3, 2014, p. 319-333.

elle est appauvrie ou sciemment mise en forme pour servir la cause des gouvernants locaux. Les élus sont perçus comme des stratèges soucieux d'éviter toute élaboration d'un contre-pouvoir²².

Néanmoins, toutes les associations rencontrées aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse mettent à profit leurs prérogatives de participation aux processus démocratiques comme lors des tables de concertation mises en place par les pouvoirs publics locaux, en siégeant au sein des conseils de réserve naturelle ou en collaborant avec des structures nationales d'évaluation de projets²³. Cependant, l'action en justice est une stratégie exclusive des associations militantes en Corse, qu'elles mettent en œuvre grâce à l'agrément ministériel de protection de l'environnement français. Les associations québécoises n'ont pas la possibilité juridique de se porter partie civile lorsqu'elles constatent un dommage environnemental. Les associations militantes sont les seules à agir en justice car les contentieux et les recours administratifs confrontent souvent les associations à des organes institutionnels comme les mairies (souvent pour des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui ne respectent pas les lois d'urbanisme) ou les services de préfecture, et l'on peut considérer que la prise de position dans l'espace public et juridique requiert une certaine indépendance (notamment financière) avec les organes de pouvoir. Les associations de protection de l'environnement organisent donc leurs actions entre la participation et la contestation. Les deux types d'associations, militantes et participantes, se positionnent avec des stratégies d'action différentes et défendent des représentations de l'environnement différentes. La section suivante présente les différents enjeux de l'action collective en environnement engagés dans les dynamiques associatives territoriales et pose les éléments de l'action utiles à la typologie.

²² Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, n° 123, 2005, p. 25.

²³ La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en France et le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) au Québec.

4. Les enjeux de l'action collective environnementale en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine

Dans cette section nous décrivons comment l'action collective et son contexte institutionnel produisent des spécificités territoriales nées des interactions dans les espaces de gouvernance environnementales. C'est-à-dire que les représentations sociales qui influencent la vision des acteurs ont un impact sur les usages et pratiques dans le territoire. L'importance du rôle des associations dans l'élaboration des politiques publiques apparaît alors notamment parce que les conflits d'environnement polarisent les visions de la nature, particulièrement entre élus aménageurs et associations de protection²⁴. Nous avons relevé trois types d'enjeux d'action collective environnementale associés aux stratégies militantes en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine : l'enjeu de gestion du territoire, l'enjeu démocratique lié à la participation et l'enjeu de justice environnementale qui révèle une vision politique des problématiques environnementales et une éthique de justice sociale importante. Les représentations sociales de l'environnement des acteurs engagés pour la protection de l'environnement s'ancrent dans ces enjeux, que les trois sous-sections suivantes présentent.

Enjeu d'action collective de « gestion »

Le premier enjeu de l'action collective en environnement qui émerge des entretiens est celui de la « gestion du territoire », c'est celui rencontré le plus fréquemment. Dans ce cas, c'est l'intérêt pour un espace spécifique et les usages qui en sont faits qui déterminent l'enjeu de l'action collective. En cela, il est possible de rapprocher certaines de ces associations du phénomène de type NIMBY car les projets d'aménagement du territoire sont

²⁴ Voir Frédéric Agostini *et al.*, « La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement : état de la question et monographies », tomes 1 à 3, France, CREDOC, 1995, <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000007/index.shtml>; Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, coll. « Écologie et société », 1994.

fréquemment confrontés à des réactions qualifiées de NIMBY²⁵; ce serait donc une réaction égoïste d'individus cherchant à préserver leur confort et leurs usages de l'espace, sans considérations pour l'intérêt général porté par les pouvoirs publics. Néanmoins, les recherches sur ce qui a été considéré comme un « syndrome²⁶ », ont en fait démontré que ces mouvements tendaient à déplacer la légitimité de l'intérêt général porté par les pouvoirs publics et que c'était en tant que citoyens défendant un intérêt plus vaste que celui de leur seul confort que les opposants aux projets légitimaient leur expression sur la scène politique. En effet, il apparaît à la lumière des terrains d'étude que les associations qui s'opposent aux grands projets d'aménagement, particulièrement en Corse (le cas d'un incinérateur²⁷ mis à part, nous pensons par exemple à l'installation d'une centrale au fioul lourd ou à la création de locaux de recherche marine de l'Université de Corse qui ont généré une opposition associative), mais aussi aux Îles-de-la-Madeleine concernant les aménagements d'une centrale thermique²⁸, ne sont pas majoritairement composées de riverains du projet²⁹. Alors, ce phénomène est-il dû à l'exiguïté du territoire,

²⁵ Arnaud Lecourt, « Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton », thèse de doctorat en géographie, Haute-Bretagne, Université de Rennes 2, 2003.

²⁶ Arthur Jobert, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 42, 1998, p. 6792.

²⁷ En 2006, le SYVADEC (syndicat de valorisation des déchets en Corse) annonce la création d'une unité de valorisation énergétique (un incinérateur) dans la vallée du Golo. Face à l'importante mobilisation, composée avant tout de riverains mais ayant remporté une adhésion populaire (plus de 10 000 signataires de la pétition), le projet est abandonné en 2008.

²⁸ La principale centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine est l'une des plus polluante du Québec puisque la majorité du réseau québécois fonctionne à l'hydroélectricité.

²⁹ Les associations mobilisées lors de conflits suscités par des décisions d'aménagement ou des pratiques et usages d'un territoire ne sont pas nécessairement constituées de riverains ou d'habitants du site dont il est question, et c'est peut-être une particularité insulaire. La nette séparation d'avec le continent, malgré les continuités territoriales, semble engendrer chez les acteurs une pleine conscience du territoire dans sa totalité. L'île ne se morcèle pas, les distances ne sont plus en kilomètres mais en heures, les rapports au temps et à l'espace contraignent (et facilitent peut-être) l'action.

à ce que la cour (*backyard*) est en fait l'île dans sa totalité? Ou bien à ce qu'une vision unifiée du territoire insulaire existe et que l'intérêt pour les questions environnementales, étant lié au phénomène d'attachement au territoire, dépasse le cadre communal?

Les entretiens mettent en exergue l'ancrage familial et les racines villageoises qui sont assimilées par les répondants à l'image de l'île. C'est aussi l'île qui façonne les individus, à l'exemple de ce répondant madelinot qui parlait de « toute cette sensibilité que [lui] a offerte l'île³⁰ ». Ou c'est encore l'idée que les insulaires se comprennent entre eux et qu'il existerait « une culture insulaire³¹ ». Cette culture insulaire pourrait être rattachée à la dynamique spécifique des systèmes insulaires : la temporalité rythmée par les saisons ou encore la proximité, parfois subie, qui génère des interactions. Les représentations du territoire sont liées aux traditions, aux activités agro-pastorales et aux « anciens ». L'impossibilité d'ignorer l'environnement lorsque l'on vit dans une île et de ne pas prendre conscience des problèmes auxquels il est confronté est mise en avant par les répondants. Les personnes impliquées dans la protection de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine et en Corse ne disent pas que tous les insulaires sont conscients des problématiques environnementales, mais que l'on y est plus rapidement confronté que dans un autre milieu si l'on pense à l'érosion ou aux déchets par exemple, et que « ça demande d'être responsable³² ». Il y aurait une « conscience environnementale qui est probablement plus grande qu'ailleurs³³ » et une volonté de protéger son environnement. Et par ailleurs une « dépendance aux ressources et à l'environnement³⁴ » particulièrement prégnante dans les îles qui implique que les phénomènes liés à l'environnement sont très rapidement perçus en milieu insulaire. Mais c'est aussi, comme nous l'a décrit un répondant

³⁰ Entretien du 11 octobre 2015, Îles-de-la-Madeleine.

³¹ Entretien du 20 juin 2015, Corse; Entretien du 10 juillet 2015, Corse; Entretien du 15 octobre 2015, Îles-de-la-Madeleine.

³² Entretien du 8 octobre 2015, Îles-de-la-Madeleine.

³³ Entretien du 10 octobre 2015, Îles-de-la-Madeleine.

³⁴ Entretien du 9 octobre 2015, Îles-de-la-Madeleine.

corse, la vision particulière des militants associatifs insulaires par rapport aux écologistes ayant une visée internationale :

Pour nous le territoire c'était fondamental. Et là je me suis dit on n'a pas du tout la même vision des choses, c'est-à-dire que, nous, on avait une vision [...] d'indiens des plaines, c'est-à-dire : mon territoire est agressé, je le défends. On n'avait pas du tout une vision mondiale de l'environnement, absolument pas. C'est en cela qu'on n'est pas des écologistes ³⁵.

Cet extrait d'entretien résume bien la différence qui peut être faite entre les militants écologistes au sein d'associations internationales et les militants associatifs engagés dans des associations ancrées territorialement³⁶, ce qui génère des représentations sociales de l'environnement appuyées sur des systèmes de valeurs identitaires, traditionnelles et principalement rurales. De plus, la volonté de s'impliquer pour l'environnement a pu être identifiée par certains comme la culture d'insulaire, ou encore comme un élément de partage et de transmission intergénérationnelle des valeurs et des éléments culturels.

L'environnement est donc conçu à la fois comme une ressource pour les usages traditionnels du territoire (pêche, pastoralisme, etc.) et aussi comme un élément traditionnel en soi puisqu'il faut le protéger pour préserver la culture. Sa dégradation est liée aux mauvaises pratiques individuelles (par désintérêt ou inconscience) et il faut modifier les pratiques par des stratégies d'information et de sensibilisation dans un objectif de développement pérenne et harmonieux avec le territoire. Les associations qui s'engagent dans ce type d'actions s'insèrent dans les démarches de gouvernance environnementale : dispositifs participatifs, mise en place des agendas 21, etc. Les exemples de la préservation des dunes aux Îles-de-la-Madeleine ou celui de la conservation des terres agricoles pour les activités agro-pastorales en Corse illustrent cet enjeu. Il s'agit pour les associations d'inscrire les bonnes pratiques dans les mœurs et cela passe généralement par le partage d'informations

³⁵ Entretien du 17 juillet 2015, Corse.

³⁶ Les champs d'intérêt et d'action des associations sont limités par le caractère insulaire des territoires étudiés, ici « l'ancrage territorial » fait référence à l'île/archipel.

et des stratégies collaboratives et participatives. Les acteurs institutionnels s'inscrivent aussi dans l'action avec cet enjeu de gestion du territoire, de régulation des usages et d'apaisement des conflits. Pour ce type d'acteurs, l'environnement est un système qu'il s'agit de rationaliser, comme ce sera expliqué dans la section suivante.

Enjeu d'action « démocratique »

Les associations de protection, historiquement issues des sociétés savantes du XIX^e siècle³⁷, fondent leur légitimité sur l'expertise scientifique. Cette expertise scientifique permet aux militant associatifs d'asseoir leur crédibilité lorsqu'ils prennent position dans l'espace public pour revendiquer une cause qu'ils estiment d'intérêt général³⁸. Dans le domaine environnemental, les associations, devenues expertes de questions controversées telles que les choix énergétiques (nucléaire, hydroélectricité, pétrole), la gestion des déchets ou encore l'urbanisation, prennent positions dans les arènes publiques pour défendre leur vision. Lors de controverses environnementales, ce sont souvent les associations expertes qui sont amenées à intervenir de façon croissante sur des dossiers techniques. Cependant, leur possibilité de réponse et de contre-proposition exige un investissement important sur des matières complexes (nucléaire, rejets toxiques, déchets) et parfois radicalement neuves (brevetabilité du vivant, biodiversité). Ces associations estiment souvent que l'accès des citoyens à l'information est incomplet et que leur participation dans les arènes démocratiques permettra de défendre leur point de vue et diffuser l'information.

³⁷ Anne Cadoret, *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Alternatives paysannes », 2000 [1985]; Erika Flahault et Paulette Robic, « Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement », dans Annie Dussuet et Jean-Marc Lauzanas (dir.), *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 183-198.

³⁸ Mary Bernstein et James M. Jasper, « Les tireurs d'alarme dans les conflits sur les risques technologiques. Entre intérêts particuliers et crédibilité », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 44, 1998, p. 109-134.

En Corse et aux Îles-de-la-Madeleine, les associations qui s'engagent dans l'action avec pour enjeu principal l'enjeu démocratique ont une vision de l'environnement comme problème. Elles luttent contre les pollutions, les destructions de l'environnement et prônent des valeurs de respect (de la nature, des humains...) et de protection. Les enjeux qui les mobilisent sont des décisions institutionnelles qu'elles estiment problématiques, comme l'exploitation des hydrocarbures ou l'installation d'un incinérateur, mais les changements climatiques et les problèmes liés à l'érosion sont aussi au cœur de leur engagement. Leurs stratégies privilégiées sont la participation et l'information scientifique puisque leurs militants sont devenus de véritables experts dans le domaine qui les concerne. De plus en plus mobilisées sur des questions d'aménagement et d'examen des politiques publiques, les associations mettent en place des stratégies prospectives, comme cela a pu être le cas lors des phases d'évaluation du PADDUC³⁹ en Corse. Ces stratégies permettent, lors de l'examen des documents, d'alerter les décideurs sur les points potentiellement conflictuels, avant que la controverse n'émerge (concernant la protection des terres agricoles par exemple). Deux axes de réflexion émergent de ce constat : le premier étant de savoir jusqu'où doit aller le rôle associatif dans sa participation à la décision publique; l'autre étant qu'elles rendent légitime l'action politique, qui, par la participation associative, valide le bien-fondé de la politique publique : « Mais l'équilibre est finalement difficile à tenir entre l'appel croissant à de telles entreprises collectives et la réserve qu'il est nécessaire d'observer vis-à-vis des décideurs politiques qui cherchent auprès des ADE non seulement de la connaissance et du savoir-faire, mais aussi une légitimité nouvelle⁴⁰ ». Cette collaboration permet *in fine* de construire l'acceptabilité sociale des projets (nous soumettons ce dernier point à la discussion en fin d'article). Les associations de protection de l'environnement sont donc, comme l'avance Lascoumes, les « pivots essentiels de la politique

³⁹ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.

⁴⁰ Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir, Environnements et politiques*, op. cit., p. 242.

publique » parce que c'est grâce à leurs actions que les questions de protection de l'environnement se sont diffusées au sein de la société. On considère alors que les associations sont « parties prenantes » de l'action publique territorialisée. Dans le domaine de l'environnement où les pratiques participatives sont nombreuses, ce sont les associations de protection de l'environnement qui revendiquent l'implication dans les processus de décision. L'implication des parties prenantes environnementales a pour but de garantir l'acceptabilité et l'efficacité de l'action publique, ce qui correspond au discours participatif des politiques de développement durable.

Enjeu d'action de « justice environnementale »

L'enjeu d'action de « justice environnementale » est lié au constat de la généralisation des problèmes liés à la crise environnementale, mais aussi au fait que les moyens mobilisés pour mettre en œuvre une réponse à ces problèmes environnementaux sont inégalement répartis. Au cœur du concept de justice environnementale se trouvent des questions d'inégale distribution des ressources environnementales et des externalités négatives (pollutions, transformations du milieu de vie) à l'origine desquelles se trouvent des inégalités sociales (classe, communauté, genre) que doit venir pallier la possibilité de participation démocratique comme élément de justice. Il s'agit aussi de l'égalité d'accès à la nature et à un environnement de qualité⁴¹ : la justice environnementale émane de plusieurs mouvements sociaux (entre autres des mouvements pour les droits civiques, pour les droits des peuples autochtones, pour la justice sociale et économique ou encore des mouvements d'écologie urbaine) et touche à plusieurs aspects, dont les inégalités dans l'accès à la nature. En Corse, la spéculation immobilière et les conflits d'intérêts liés à l'aménagement du territoire (constructibilité des terrains) ont favorisé une certaine catégorie de population (la plus aisée ne résidant pas nécessairement sur place) au détriment de la population

⁴¹ David Schlosberg, *Defining Environmental Justice: Theories, Movements and Nature*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

locale qui se trouve alors exclue de l'accès à la propriété, voire de l'usage de l'environnement lorsqu'il est privatisé illégalement. Cette situation génère alors un sentiment d'injustice et d'inégalités économiques que les associations corses dénoncent :

Et on voit se multiplier d'énormes constructions totalement illégales parce que les gens sont puissants, parce que les gens sont des *peoples*, parce qu'ils ont des titres, des appuis, de l'argent... Voilà. Et qu'ils ont des maires complaisants, pas tous hein, mais y a beaucoup de maires complaisants, et puis un État très complaisant aussi, voilà. Alors évidemment avoir les pieds dans l'eau et une villa toute seule dans un endroit isolé... Ça doit être pour certains, évidemment, le bonheur absolu mais c'est illégal (rires).⁴²

Cet extrait d'entretien reflète l'enjeu de justice environnementale comme étant lié à des inégalités sociales d'accès à la nature. Cette question est un point nodal de la lutte environnementale en Corse, tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire que le phénomène reste limité à certaines portions littorales et que les rivages de l'île ont subi une moindre exploitation touristique et immobilière que d'autres littoraux méditerranéens, en Grèce ou en Espagne, mais qu'il est impératif de rester vigilant à l'application de la loi littorale de 1986. Aux Îles-de-la-Madeleine, les questions d'aménagement du territoire et d'indépendance énergétique mobilisent aussi l'enjeu de justice environnementale, même s'il apparaît dans une moindre mesure qu'en Corse car les stratégies associatives sont fondamentalement collaboratives, or cet enjeu implique une confrontation nette. Le concept de dynamiques associatives territoriales devient alors utile à l'analyse : l'objet environnemental en jeu n'est plus seulement conçu comme un espace, ou comme la somme d'éléments biologiques, ni comme un simple cadre de vie ou un élément patrimonial figé; c'est une donnée à part entière des constructions culturelles des communautés.

Ces différents types d'enjeux d'action collective, associés aux interactions qu'entretiennent les associations avec les dispositifs institutionnels de gouvernance environnementale, mettent en

⁴² Entretien du 18 juin 2016, Corse.

lumière différentes représentations de l'environnement qui leur sont associées et dont nous proposons une typologie. Cette typologie s'appuie sur l'analyse des discours des répondants et s'inspire en partie de la typologie des représentations de l'environnement proposée par Lucie Sauvé et Catherine Garnier⁴³. Les différentes représentations de l'environnement engagent les associations dans différents types d'action aux enjeux spécifiques. Nous abordons comment certaines associations construisent l'objet environnemental en tant que bien commun, puis nous décrivons l'environnement comme patrimoine culturel, l'environnement comme problème et, enfin, l'environnement comme système.

5. Une typologie des représentations sociales de l'environnement en contexte d'action collective insulaire

Les acteurs de la protection de l'environnement construisent l'objet environnemental qu'ils défendent afin de donner du sens et de la cohérence à leur engagement dans l'action collective. Cette cohérence peut en partie être saisie grâce à l'analyse des représentations sociales de l'environnement qui correspondent aux différents enjeux de l'action collective et aux différents rapports aux dispositifs institutionnels présentés précédemment.

Représentation de l'environnement comme patrimoine culturel

La représentation de l'environnement la plus fréquemment recueillie est celle que nous avons appelée de « l'environnement comme patrimoine culturel ». L'environnement pour la protection duquel les acteurs s'engagent est générateur d'identité, il est assimilé aux pratiques traditionnelles et donc à la culture du territoire. C'est la représentation que l'on retrouve chez le plus grand nombre d'associations aux Îles-de-la-Madeleine et en

⁴³ Lucie Sauvé et Catherine Garnier, « Une phénoménographie de l'environnement : réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse des représentations sociales », dans Catherine Garnier et Michel-Louis Rouquette (dir.), *Représentations sociales et éducation*, Montréal, Éditions Nouvelles, 2000, p. 211-234.

Corse. C'est aussi une ressource à mettre en valeur par le tourisme par exemple ou à utiliser de façon équilibrée pour les activités traditionnelles que sont la pêche, l'agriculture, la cueillette, etc. L'environnement ici s'inscrit dans le processus de construction identitaire et d'altérité : les particularités environnementales insulaires ont participé à façonner les modes de vie des habitants et constituent donc des éléments culturels.

Aux Îles-de-la-Madeleine la pêche décrit cette dynamique : elle représente à la fois une activité économique respectueuse de l'environnement naturel et social et un patrimoine culturel. En plus d'être l'un des deux piliers économiques madelinots (avec le tourisme), c'est un secteur très sensible à la qualité environnementale et aux impacts anthropiques. Il a souvent été mentionné dans les entretiens comme un levier de développement économique du territoire autant que comme un enjeu de préservation des traditions insulaires. En Corse aussi, dans une moindre mesure, la pêche est considérée comme une activité traditionnelle à faible impact environnemental et dont il faut assurer la pérennité, notamment dans les parcs et réserves. La même chose est défendue pour les pratiques pastorales traditionnelles. L'environnement devient alors une ressource économique aux caractéristiques identitaires et c'est aussi une vision des traditions, des savoirs et savoir-faire traditionnels. Qu'il s'agisse de connaissances spécifiques sur les techniques d'irrigation, des chants traditionnels et du patrimoine bâti qui sont associés à l'environnement, des estives⁴⁴ et des jardins ou encore des fêtes et des traditions religieuses, tous ces éléments sont, dans le discours des répondants, rattachés à la vision patrimoniale de l'environnement. Le sentiment d'appartenance au territoire est présenté comme étant essentiel à la volonté de protection : ce qui est mentionné comme l'attachement aux dunes aux Îles-de-la-Madeleine ou la beauté des paysages forestiers ou littoraux en Corse relèvent d'un profond attachement au territoire et sont des caractéristiques émotionnelles. D'ailleurs, l'interdépendance entre le territoire vécu, l'appartenance à une communauté culturelle et l'identification

⁴⁴ Pâturages de haute-montagne.

individuelle dans un lieu ont été mises en avant notamment par des travaux en psychologie de l'environnement⁴⁵. En outre, une étude récente définit l'attachement au lieu selon deux dimensions : une dimension fonctionnelle, décrite comme la « dépendance au lieu » (*place dependence*) et une dimension émotionnelle, reliée au symbolique et faisant référence à « l'identité au lieu » (*place identity*)⁴⁶.

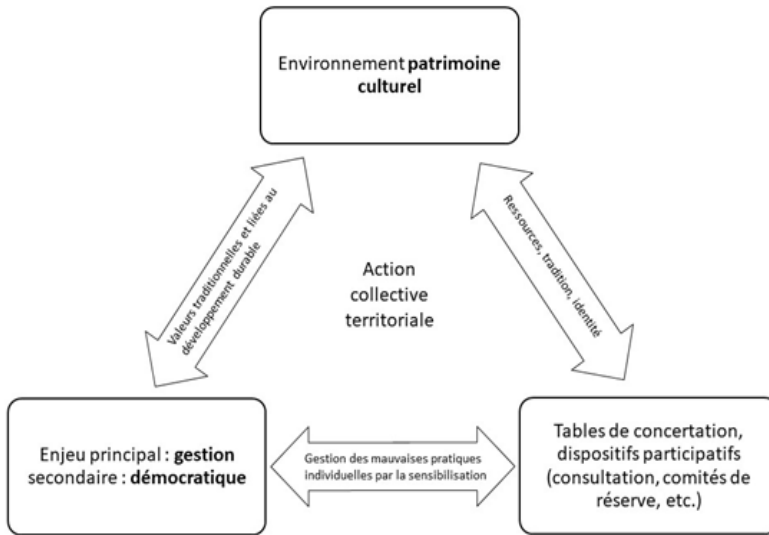
En somme la représentation de l'environnement comme patrimoine culturel a trait à des éléments émotionnels, identitaires et culturels. Les problèmes associés à cette représentation sont les mauvaises pratiques individuelles et le manque de conscience environnementale : « les gens ne se rendent pas compte⁴⁷ ». Les valeurs qui sous-tendent cette vision sont celles du développement durable, harmonieux avec le territoire, des valeurs traditionnelles aussi. Les stratégies privilégiées par les associations qui portent cette représentation sont celles d'éducation, de sensibilisation et d'information du public. Cette représentation est majoritaire parmi les différentes associations corses et madelinienes que nous avons rencontrées et elle est liée principalement à l'enjeu de gestion (régulation des conflits) et secondairement à l'enjeu démocratique de participation, comme le montre la figure ci-dessous.

⁴⁵ Voir notamment : Marie-Line Félonneau *et al.*, « The Dynamics of Sociospatial Identity: Comparing Adolescents and Young Adults in Two French Regions », *Applied Psychology*, vol. 62, n° 4, 2013, p. 619639; Robert Gifford et Andreas Nilsson, « Personal and Social Factors that Influence Pro-Environmental Concern and Behaviour: A Review », *International Journal of Psychology*, vol. 49, n° 3, 2014, p. 141-157.

⁴⁶ Charis E. Anton et Carmen Lawrence, « The Relationship between Place Attachment, the Theory of Planned Behaviour and Residents' Response to Place Change », *Journal of Environmental Psychology*, n° 47, 2016, p. 145154.

⁴⁷ Entretien du 12 juin 2015, Corse.

Figure 2 : Dynamique associative territoriale associée à la représentation de l'environnement comme patrimoine culturel



Représentation de l'environnement comme bien commun

Tandis que certaines représentations peuvent être partagées par les associations participantes et militantes, voire les acteurs gestionnaires, la représentation de l'environnement en tant que bien commun est spécifique aux associations militantes. Cette représentation correspond à une vision d'un environnement appartenant à tous, son accès et sa jouissance devant rester libres pour tous. Cette vision s'appuie sur l'idée que des actions et des volontés politiques sont indispensables pour garantir la justice environnementale. C'est une vision de l'environnement essentiellement sociale et politisée. C'est uniquement en Corse que nous avons retrouvé cette représentation, les représentations de l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine étant canalisées par d'autres normes et valeurs. Le littoral concentre généralement la représentation de l'environnement comme bien commun. La perception sociale et politique de l'environnement en fait un enjeu de justice environnementale pour certaines associations.

Malgré le fait qu'ils ne soient pas explicitement désignés comme tels par les associations, les arguments de mobilisation des associations insulaires relèvent par certains aspects d'inégalités de classe, particulièrement concernant la question du tourisme résidentiel⁴⁸, à propos de laquelle les associations se mobilisent ponctuellement. Ce phénomène pose des problèmes écologiques (localisation des sites, terrassement dans des zones humides, terrains à forte valeur esthétique ou patrimoniale) et sociaux puisqu'à cause de la spéculation liée au tourisme, les prix sur les marchés foncier et immobilier augmentent et excluent une partie de la population locale de l'accès à la propriété.

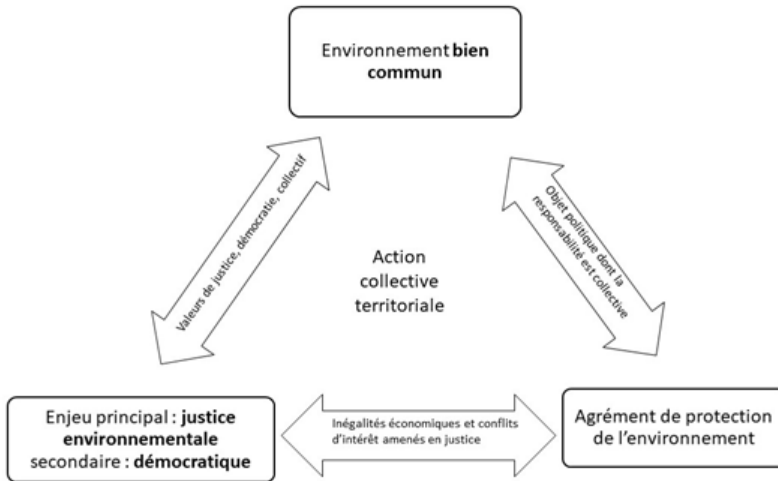
Le littoral cristallise cette représentation qui est associée par les associations militantes au prisme de l'action politique, mais pas de la démocratie participative. Paradoxalement, les répondants qui font part d'un important manque de confiance dans les institutions manifestent pourtant de fortes attentes du pouvoir politique concernant l'application des lois et les orientations des politiques de protection de l'environnement. Ce sont les potentielles collusions entre les milieux affairistes et les élus qui sont pointés du doigt alors que la sphère politique est présentée comme la plus à-même de réguler la chose commune. Les associations doivent donc jouer un rôle de « garde-fou » en surveillant la mise en œuvre des politiques publiques et des documents législatifs.

Cela révèle une vision collective d'adhésion à des valeurs démocratiques, de justice sociale et d'engagement. Le « manque de volonté politique » est désigné comme la raison principale à l'engagement militant et les attentes de régulation législative sont importantes. Les valeurs sous-jacentes à cette représentation sont celles de la justice, de la démocratie et du collectif. Les stratégies d'action privilégiées par les associations qui portent ce type de représentations sont les actions judiciaires devant les tribunaux administratifs, les manifestations et généralement les stratégies militantes, elles sont dans un rôle d'opposition et souvent dans

⁴⁸ Anahita Grisoni et Sophie Nemoz, « Les mouvements sociaux écologistes : entre réforme de soi et rapports de classe, entre histoires nationales et circulations européennes », *Socio-Logos*, n° 12, 2017, <https://journals.openedition.org/socio-logos/3145>.

des positions conflictuelles. L'enjeu principal de leur action est un enjeu de justice environnementale, l'enjeu secondaire est celui de la participation démocratique, comme le montre la figure ci-après :

Figure 3 : Dynamique associative territoriale associée à la représentation de l'environnement comme bien commun



Représentation de l'environnement comme problème

La troisième représentation de l'environnement révélée par l'analyse est celle de l'environnement comme problème qui correspond à l'impact des problèmes environnementaux dans les communautés. Les considérations sur les pollutions (déchets, rejets toxiques, etc.), les dangers comme le déversement d'hydrocarbures ou le phénomène érosif sont les principales préoccupations des associations qui portent cette représentation et dont les membres se forment pour devenir des experts dans ces domaines.

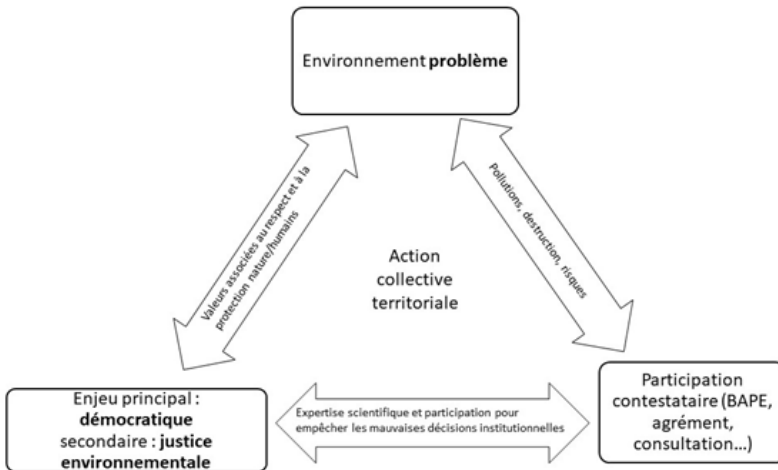
Les acteurs associatifs deviennent experts des problématiques environnementales et cherchent particulièrement à participer à sa prise en charge et à sa gestion. Par exemple, aux Îles-de-la-Madeleine, la demande de concertation pour les projets liés aux hydrocarbures illustre bien cette représentation de l'environnement

comme problème. Les associations madelinienes demandent une consultation interprovinciale sur ces questions, déposent des mémoires au BAPE⁴⁹ et sont consultées par la Communauté Maritime en tant qu'experts de ces questions. Les problèmes liés aux changements climatiques et particulièrement à l'érosion matérialisent aussi cette vision de l'environnement comme un problème à résoudre. Que ce soit en Corse ou aux Îles-de-la-Madeleine, l'érosion et les changements climatiques sont des enjeux d'expertise mais aussi de sensibilisations de la population qui doivent mener à une « prise de conscience collective ». Les problématiques liées à la gestion des déchets sur les deux territoires sont aussi associées à cette représentation.

Les valeurs sous-jacentes à cette représentation sont le respect (de la nature, des humains, des normes, etc.) et la protection; le principe de précaution est présenté comme étant essentiel par les associatifs. Les stratégies d'action mises en place par les acteurs qui portent cette vision sont généralement la participation démocratique dans les espaces de concertation et l'information scientifique par la production d'une expertise. Les enjeux d'action collective sont principalement démocratiques et, de façon secondaire, c'est l'enjeu de justice environnementale qui est associé à cette représentation, notamment dans les inégalités face au risque; la figure ci-après présente cette dynamique.

⁴⁹ Bureau d'Audiences Publiques en Environnement.

Figure 4 : Dynamique associative territoriale associée à la représentation de l'environnement comme problème



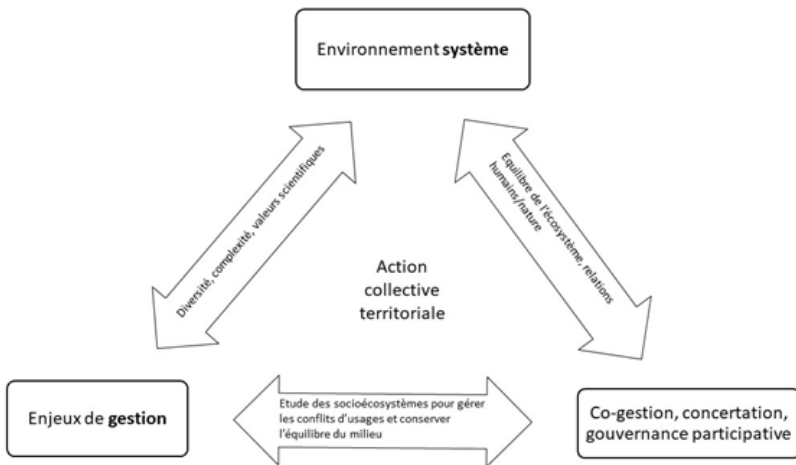
Représentation de l'environnement comme système

La représentation de l'environnement en tant que système n'est pas une représentation présente dans les discours des militants associatifs, mais elle a été révélée par les entretiens menés avec les acteurs engagés dans la gestion institutionnelle de l'environnement rencontrés sur les deux terrains. Elle s'appuie sur les éléments de connaissance scientifique des écosystèmes et conçoit les interactions entre les sociétés et leur environnement comme un équilibre à préserver. L'environnement est conçu comme un maillage complexe intégré et en équilibre avec les sociétés qui l'occupent. L'intégration des enjeux environnementaux au développement du territoire est une vision forte et partagée par l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés aux Îles-de-la-Madeleine. Cela correspond à la vision des acteurs gestionnaires rencontrés en Corse qui s'appuient sur une approche scientifique des écosystèmes. Dans les deux cas, l'insularité est rapprochée d'une conception systémique de l'environnement : à cause des endémismes écologiques d'une part et de la délimitation et l'homogénéité du système insulaire d'autre part. Les gestionnaires que nous avons rencontrés ont tous, aux Îles-de-la-Madeleine

comme en Corse, une formation dans un domaine en lien avec l'environnement (biologie, géologie, développement durable etc.) et s'appuient donc sur leurs connaissances scientifiques pour se représenter l'objet environnemental dans lequel ils évoluent.

La représentation de l'environnement comme système est liée aux écosystèmes et aux relations humain/nature en équilibre. Les problèmes associés à cette vision sont les conflits d'usage et la nécessité d'une bonne gestion du territoire afin de préserver cet équilibre. Les valeurs qui y sont attachées sont celles de la diversité, de la complexité et généralement les valeurs scientifiques (rigueur, méthode, etc.). La stratégie d'action privilégiée pour cette représentation est celle de l'étude des socio-écosystèmes et de leur connaissance pour un enjeu d'action de gestion, comme présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 5 : Dynamique associative territoriale associée à la représentation de l'environnement comme système



Même si elles ne sont pas mutuellement exclusives ces représentations de l'environnement révèlent des positionnements associatifs et militants différents. En établissant une typologie des représentations sociales de l'environnement engagées dans l'action collective associative nous avons cherché à ordonner et rendre

intelligibles les éléments construits par les acteurs et qu'ils mobilisent dans leur engagement. L'analyse typologique reste une abstraction qui permet de « rendre compte des conduites et des identifications d'individus participant à des groupes différents, dans des sociétés variées⁵⁰ » et qui doit pouvoir s'appliquer dans différents lieux et différents contextes sociaux et culturels.

Ainsi, la prise en compte des représentations sociales de l'environnement dans l'analyse de l'action collective pour la protection de l'environnement offre des éléments de compréhension essentiels parce que ces représentations sociales sont fortement ancrées dans les spécificités du territoire qui les génère. Ainsi, on peut supposer que les valeurs, symboles et normes qui imprègnent et structurent tout autre territoire influencent l'engagement associatif de la même façon que les spécificités du territoire insulaire. L'enjeu de l'analyse est alors de les faire émerger grâce aux représentations sociales de l'environnement portées par les acteurs du domaine environnemental.

Le tableau ci-dessous présente la typologie des représentations sociales de l'environnement des acteurs que nous avons rencontrés en Corse et aux Îles-de-la-Madeleine telles que nous venons de les décrire.

L'intérêt de la prise en compte, par les institutions de gouvernance environnementale, des représentations sociales de l'environnement lors des processus d'évaluation de projets d'aménagement ou de politiques publiques semble être une piste à explorer, permettant de mieux situer les différents interlocuteurs et éventuellement d'apporter des clés de compréhension supplémentaires à des situations potentiellement conflictuelles.

⁵⁰ Serge Paugam, *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Manuels », 2010, p. 307.

Tableau 1 : Synthèse des représentations sociales de l'environnement

Représentations	Thèmes associés	Problèmes identifiés	Valeurs sous-jacentes	Stratégies d'action	Enjeux
Environnement comme bien commun	- Responsabilité collective - Objet politique	Enjeux économiques particuliers priment sur le politique et l'intérêt général	- Justice - Démocratie - Collectif	- Actions judiciaires - Manifestations	Principal : Justice environnementale Secondaire : Démocratique
Environnement comme patrimoine culturel	- Ressource - Tradition - Identité	Mauvaises pratiques individuelles	- Tradition - Développement durable	- Information - Éducation - Sensibilisation	Principal : Gestion Secondaire : Démocratique
Environnement comme problème	- Pollution - Destruction	Décisions institutionnelles problématiques (hydrocarbures, incinérateur, centrale...) ou changements climatiques (érosion)	- Respect - Protection	- Participation - Information scientifique	Principal : Démocratique Secondaire : Justice environnementale
Environnement comme système	- Écosystème - Relations humains/nature - Équilibre	Conflits d'usage et bonne gestion pour conserver l'équilibre du système	- Diversité - Complexité - Valeurs scientifiques	- Étude des socio-écosystèmes	Gestion

6. Conclusion

L'objectif de cet article était de montrer en quoi les dynamiques associatives révèlent des conceptions différentes de la nature, et l'influence du territoire insulaire sur ces conceptions, mais aussi de présenter l'intérêt de la prise en compte du territoire dans l'analyse de l'action collective environnementale. L'étude était uniquement axée sur l'influence des territoires insulaires, dans lesquels s'ancrent des spécificités culturelles et identitaires, sur les représentations sociales de l'environnement. Aux Îles-de-la-Madeleine comme en Corse, les référents culturels et identitaires sont associés au phénomène insulaire. L'environnement est profondément lié au territoire et à ses éléments culturels : s'engager pour la protection de l'environnement en milieu insulaire, c'est aussi s'engager pour la préservation de traditions, de savoir-faire, d'une langue, d'un rapport au territoire particulier. Ce sont donc ces différents éléments qui participent à la construction des

représentations sociales de l'environnement en contexte insulaire et l'influence des particularités territoriales – insulaires – sur l'engagement et la conscience environnementale n'est pas négligeable. Cependant, il reste essentiel d'interroger l'influence du territoire sur la volonté d'engagement et de protection de l'environnement en contexte continental.

Il devient pertinent de considérer les représentations sociales de l'environnement dans les espaces de démocratie participative car cet ancrage territorial semble avoir une certaine influence sur les types d'engagements associatifs dans leurs rapports aux dispositifs institutionnels mais aussi dans les enjeux de l'action collective. Les enjeux de gestion du territoire, de justice environnementale et démocratique sont associés à des stratégies d'action collective (concertation, éducation, contentieux juridiques, etc.) qui se rapportent aux différentes représentations sociales de l'environnement. Les dynamiques associatives territoriales permettent donc de faire émerger les conceptions de la nature et de l'engagement associatif qui influencent les interactions dans la gouvernance environnementale du territoire. Pour conclure, coupler cette analyse des représentations sociales de l'environnement à l'étude des transformations de l'action associative peut être une piste de réflexion prometteuse.

Bibliographie

- Agostini, Frédéric *et al.*, « La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement. État de la question et monographies », tomes 1 à 3, France, CREDOC, 1995, <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000007/index.shtml>.
- Anton, Charis E. et Carmen Lawrence, « The Relationship between Place Attachment, the Theory of Planned Behaviour and Residents' Response to Placechange », *Journal of Environmental Psychology*, 2016, n° 47, p. 145-154.
- Bacqué, Marie-Hélène et Yves Sintomer, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 90, 2001, p. 148-155.
- Bernardie-Tahir, Nathalie, *L'usage de l'île*, Paris, Pétra, coll. « Des îles », 2011.
- Bernstein, Mary et James M. Jasper, « Les tireurs d'alarme dans les conflits sur les risques technologiques. Entre intérêts particuliers et crédibilité », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 44, 1998, p. 109-134.
- Blanc, Nathalie *et al.*, « Mobilisations environnementales et dynamiques des territoires : le cas de Plaine Commune, communauté d'agglomération d'Ile-de-France », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 17, n° 2, 2017, <https://journals.openedition.org/vertigo/18580>.
- Blondiaux, Loïc, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, n° 30, 2008, p. 131-147.
- Brigand, Louis, « Insularité », *Hypergeo*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article322>.
- Cadoret, Anne, *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Alternatives paysannes », 2000 [1985].
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.
- Constanty, Hélène, *Razzia sur la Corse. Des plasticages à la folie spéculative*, Paris, Fayard, coll. « Documents », 2012.
- Félonneau, Marie-Line *et al.*, « The Dynamics of Sociospatial Identity: Comparing Adolescents and Young Adults in Two French Regions », *Applied Psychology*, vol. 62, n° 4, 2013, p. 619639.

- Flahault, Erika et Paulette Robic, « Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement », dans Annie Dussuet et Jean-Marc Lauzanas (dir.), *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 183-198.
- Gifford, Robert et Andreas Nilsson, « Personal and Social Factors that Influence Pro-Environmental Concern and Behaviour: A Review », *International Journal of Psychology*, vol. 49, n° 3, 2014, p. 141-157.
- Grisoni, Anahita et Sophie Nemoz, « Les mouvements sociaux écologistes : entre réforme de soi et rapports de classe, entre histoires nationales et circulations européennes », *Socio-Logos*, n° 12, 2017, <https://journals.openedition.org/socio-logos/3145>.
- Hamel, Pierre, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt, « Présentation du numéro : repenser les défis institutionnels de l'action collective », *Politique et Sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 3-25.
- Jobert, Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 42, 1998, p. 67-92.
- Jodelet, Denise et Nikos Kalampalikis, *Représentations sociales et mondes de vie*, Paris, Éditions des archives contemporaines, coll. « Psychologie du social », 2015.
- Lascoumes, Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, coll. « Écologie et société », 1994.
- Lascoumes, Pierre, *Action publique et environnement*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2012.
- Lecourt, Arnaud, « Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton », thèse de doctorat en géographie, Haute-Bretagne, Université de Rennes 2, 2003.
- Lefevre, Marianne, « Écologie et géopolitique en Corse », *Hérodote*, n° 100, 2001, p. 32-54.
- Martinetti, Joseph, « Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté », *Hérodote*, n° 127, 2007, p. 29-46.
- Meistersheim, Anne, *Figures de l'île*, Ajaccio, DCL éditions, 2001.
- Melucci, Alberto, « The Process of Collective Identity », dans Hank Johnston et Bert Klandermans (dir.), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, p. 41-63.
- Moscovici, Serge, « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », dans Denise Jodelet (dir.), *Les*

- représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 79-103.
- Observatoire du Développement Durable de Corse, *Annuaire des acteurs, associations*, <http://www.oddc.fr/>, site consulté le 10 février 2019.
- Paugam, Serge, *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Manuels », 2010.
- Pelletier, Philippe, *La Japonésie. Géopolitique et géographie historique de la surinsularité au Japon*, Paris, CNRS, coll. « Espaces et milieux », 1997.
- Péron, Françoise, « Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant) », *Annales de géographie*, n° 644, 2005, p. 422-436.
- Rui, Sandrine et Agnès Villechaise-Dupont, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, n° 123, 2005, p. 21-36.
- Sauvé, Lucie et Catherine Garnier, « Une phénoménographie de l'environnement : réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse des représentations sociales », dans Catherine Garnier et Michel-Louis Rouquette (dir.), *Représentations sociales et éducation*, Montréal, Éditions Nouvelles, 2000, p. 211-234.
- Schlosberg, David, *Defining Environmental Justice: Theories, Movements and Nature*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Simeoni, Gilles, « Les îles de Méditerranée défendent d'une même voix la clause d'insularité à Bruxelles », *Corse Net Info*, 2019, <https://www.corsenetinfos.corsica/>, site consulté le 10 février 2019.
- Sintomer, Yves et Jérémie Gauthier, « Les types purs de la domination légitime : forces et limites d'une trilogie », vol. 5, n° 3, 2014, p. 319-333.
- Taglioni, François, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de géographie*, n° 652, 2006, p. 664-687.